



Département  
Du Haut-Rhin

Arrondissement  
de Thann

Nombre de  
Conseillers élus  
15

Conseillers en  
fonction  
15

Conseillers présents  
15

Conseillers absents  
excusés  
3

dont 0 procuration

Conseiller absent  
0

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM

**Séance ordinaire du 12 novembre à 19h00**

Convocation du 6 novembre 2025

**Sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire.**

**Membres présents :** M. Francis MARANZANA, Mme Isabelle SCHANEN, M. Joseph SCHNEIDER, Mme Virginie THROO, M. Maurice COURTOIS, M. Adrien TRITTER, M. Marc WOLF, Mme Anne BOUSQUET, M. Alain WEINGARTNER, Mme Anne ROLL, M. François BOSSHARTH.

**Membres absents excusés :**  
Mme Isabella SCARAVELLA  
Mme Laurence SANCHEZ  
Mme Dominique LAURENT

Secrétaire de séance : M. Adrien TRITTER assisté par Mme Céline ERHARD

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 24 septembre 2025
2. Chantier rue de Soppe, de la Gare, de la Libération
3. Désimperméabilisation des cours de l'école élémentaire
4. Acquisition de parcelles
5. Forêt : programme des travaux 2026
6. Convention Ecole de Musique
7. Convention périscolaire – cour de récréation
8. Adhésion à la convention de participation risque « PREVOYANCE »
9. Territoire d'Energie Alsace : Approbation de nouveaux statuts
10. Territoire d'Energie Alsace : Rapport d'activité 2024
11. SERTRID : rapport d'activités
12. Non exercice du Droit de préemption
13. Divers

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

Il excuse l'absence de Mme Isabella SCARAVELLA, de Mme Laurence SANCHEZ et de Mme Dominique LAURENT.

### 1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 12 juin 2025

Aucune remarque n'est apportée au dernier compte rendu, ce dernier est adopté à l'unanimité.

## 2. Chantier rue de Soppe, de la Gare, de la Libération

M. Joseph SCHNEIDER confirme que le chantier a bien débuté avec quelques modifications dans le déroulement des travaux afin de perturber à minima la circulation des différents usagers.

A ce jour, un bémol quant à la réalisation des travaux d'enfouissement de la ligne Haute Tension subsiste car sans accord trouvé avec un habitant pour l'intégration d'un poteau sur sa propriété, ces derniers ne pourront être réalisés.

## 3. Désimperméabilisation des cours de l'école élémentaire

Le chantier de désimperméabilisation des cours de l'école élémentaire s'est achevé durant les vacances de la Toussaint par la plantation des différents arbres.

A cela s'ajoute une bonne nouvelle concernant notre dossier de demande de subvention déposé auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui nous informe de sa décision d'octroyer à la Commune une aide financière d'un montant de 123.047 € répartie comme suit :

- 8.100 € sur les études de désimperméabilisation
- 114.947 € sur les travaux de désimperméabilisation.

Mme Virginie THROO souligne également que notre projet a fait l'objet d'une présentation au niveau des actions menées par le Pays Thur Doller.

## 4. Acquisition de parcelles

Comme annoncé lors des dernières réunions, la Commune doit faire l'acquisition de parties de parcelles privées, occupées par la voirie communale afin de régulariser la situation.

Or le géomètre missionné pour réaliser l'arpentage ne passera que le 18 novembre prochain, c'est pourquoi le point est reporté.

## 5. Forêt : programme de travaux 2026

M. Francis MARANZANA présente et géolocalise les coupes de bois prévues pour l'année 2026. Il présente le programme prévisionnel des coupes 2026 proposé par l'Office National des Forêts qui peut se résumer financièrement ainsi :

Recettes d'exploitation :	98.000 €
Dépenses d'exploitation :	50.340 €
Dépenses patrimoniales :	9.685 €
Résultat estimé :	<b>37.975 €</b>

Il présente également l'état d'assiette 2027.

### **Délibération :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le programme des coupes 2026 ainsi que l'état d'assiette 2027.

## 6. Convention Ecole de Musique

**Mme Virginie THROO, ne participera ni au débat, ni au vote pour ce point.**

Les Ecoles de Musique rencontrent de plus en plus de difficultés financières notamment en raison de la professionnalisation des professeurs compromettant ainsi leur viabilité.

Dans un souci de pérennisation de l'enseignement artistique musical au sein de l'espace communautaire de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, la Communauté de Communes propose, au même titre que l'Ecole de Musique de Masevaux, la signature d'une convention pentapartite (CCVDS, Communes de Guewenheim, Burnhaupt-le-Haut, Burnhaupt-le-Bas, et l'Association des Mélodies de la Doller) visant à garantir l'enseignement artistique et définir les obligations de chacun.

### **Délibération :**

Vu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention pentapartite pour la pérennisation de l'enseignement artistique musical au sein de l'espace communautaire de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

### **7. Convention périscolaire – cour de récréation**

Afin de sécuriser la prise en charge des enfants inscrits en accueil périscolaire à la fin des cours, les agents en charge sont autorisés à utiliser la cour de l'école maternelle. Afin de définir la responsabilité de chacun, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach propose la rédaction d'une convention tripartite (CCVDS, Commune, Ecole).

### **Délibération :**

Vu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention d'utilisation de la cour d'école maternelle par les agents en charge de l'accueil périscolaire.

### **8. Adhésion à la convention de participation risque « PREVOYANCE »**

Dans la poursuite des démarches entreprise pour l'adhésion par la Commune à une convention de participation Prévoyance pour ces agents, le Conseil municipal doit à présent délibérer sur l'adhésion à la convention proposée par le CDG68, suite à la procédure de marché public, mais aussi sur les modalités de versement et les montants de participation.

### **Délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération en date du 26 mars 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 novembre 2025

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Décide :**

**Article 1 :** d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;

**Article 2 :** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;

**Article 3 :** de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 27 € par mois.

**Article 4 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

## **9. Territoire d'Energie Alsace : Approbation de nouveaux statuts**

M. le Maire présente les différentes évolutions du Territoire d'Energie Alsace rendant nécessaire la rédaction de nouveaux statuts.

### **Délibération :**

**Vu** les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
- Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1<sup>er</sup> janvier 2000.
- Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
- Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Héisingue le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.
- Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Vu** la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

**Considérant** les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

**Considérant** la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

**Considérant** la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie Alsace.

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025 **à l'unanimité**;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie Alsace.

## 10. Territoire d'Energie Alsace : Rapport d'activité 2024

M. Le Maire donne quelques explications sur le rapport d'activités 2024 du Territoire d'Energie Alsace et propose d'en prendre connaissance en image.

## 11. SERTRID : rapport d'activités

M. Maurice COURTOIS souhaite porter à la connaissance des membres du conseil quelques données concernant le SMICTOM. On note, ces dernières années une nette diminution des ordures ménagères suite à une bonne application de la collecte sélective (Sacs Jaunes) et au développement des biodéchets.

Pour ce qui concerne les activités du SERTRID, la capacité des incinérateurs est utilisée à son maximum, à savoir 86 mille tonnes, son rendement est optimum.

## 12. Non exercice du Droit de préemption

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il n'a pas usé de son droit de préemption lors des cessions suivantes :

- ✚ Propriété située Section 10, parcelles 621/133 et 623/131, d'une surface de 8.60 ares, 6 rue Principale, appartenant aux consorts LINDECKER au profit de Mme Mélissa GALATI et M. Ali LAHSSEN.
- ✚ Propriété située Section 21, parcelle 288/68, d'une surface de 8.29 ares, 18 rue du Stade, appartenant à M. Frédéric OUGIER, au profit de M. Alexandre PILLODS et Mme Laura KESSLER.
- ✚ Propriété située Section 1, parcelle n° 596/193 d'une surface de 6,03 ares, 42 rue Principale, appartenant à M. José SCHUFFENECKER, au profit de M. Fahd AZAROUA.
- ✚ Propriété située Section 23 parcelles 598/121, 599/121 et 601/121, d'une surface de 4,12 ares, appartenant à Mme Sarah RORH et M. Jean-Baptiste BRUN au profit de Mme Julie BOUVARD et M. Claudio GAREFFA.

## 13. Divers

- ✚ M. le Maire adresse les remerciements des Arts Martiaux de Bourbach-Guewenheim ainsi que de la Banque Alimentaire pour le versement de la subvention communale.
- ✚ Il souhaite également informer les membres du conseil des différentes actions menées ses derniers temps par les élus face aux différentes remarques émises par les habitants sur la sécurisation de la rue Principale et la vitesse des véhicules. Les radars pédagogiques montrent que 88% des usagers respectent les 50km/h, que 10% roulent entre 60 et 69 km/h et que 2% passent vraiment à des vitesses excessives. La Commune prend au sérieux les inquiétudes des usagers et poursuit ses réflexions en la matière.
- ✚ 3 représentants de la Commune se sont rendus cette année à Joigny le 2 novembre dernier pour assister à la Cérémonie en l'honneur du 81<sup>ème</sup> anniversaire du départ du 1<sup>er</sup> régiment des volontaires de l'Yonne. En mai 2026, ce sera au tour de la Commune de les accueillir.
- ✚ Mme Isabelle SCHANEN rappelle que la rencontre avec nos aînés se tiendra le dimanche 7 décembre 2025, la présence de chacun est vivement souhaitée.
- ✚ Le pétanque club, vient d'élire un nouveau président en la personne de M. Jean-Georges UHLRICH.

- ✚ Une action vient d'être lancée avec la Communauté de Communes, pour faire face à l'invasion des frelons à pattes jaunes. Des pièges vont être achetés et la population va être invitée à signaler tout nid en Mairie afin que ces derniers soient détruits par une entreprise spécialisée. Les frais seront partagés entre la Communauté de communes et la Commune.
- ✚ M. le Maire rend compte de sa rencontre avec le Président et le Vice-Président de l'ASG qui ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'état « désastreux » du club house. M. le Maire propose qu'une visite sur place soit organisée afin de constater réellement ce qu'il en est. Si la situation devait se confirmer la fermeture des lieux pourrait être envisagée.
- ✚ Le dossier sur l'avenir médical de l'avant Vallée est actuellement dans l'attente de la concertation entre les médecins.
- ✚ Mme Anne BOUSQUET demande s'il est encore question que les élèves de CM2 de notre école soient dirigés vers le collège de Masevaux. A ce jour le sujet n'a plus été évoqué.

M. le Maire clôt la séance à 21h00.

Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de GUEWENHEIM  
de la séance du 12 novembre 2025

**Ordre du jour :**

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 24 septembre 2025
2. Chantier rue de Soppe, de la Gare, de la Libération
3. Désimperméabilisation des cours de l'école élémentaire
4. Acquisition de parcelles
5. Forêt : programme des travaux 2026
6. Convention Ecole de Musique
7. Convention périscolaire – cour de récréation
8. Adhésion à la convention de participation risque « PREVOYANCE »
9. Territoire d'Energie Alsace : Approbation de nouveaux statuts
10. Territoire d'Energie Alsace : Rapport d'activité 2024
11. SERTRID : rapport d'activités
12. Non exercice du Droit de préemption
13. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
<b>BARBERON</b>	Jean Luc		
<b>MARANZANA</b>	Francis		
<b>SCHANEN</b>	Isabelle		
<b>SCHNEIDER</b>	Joseph		
<b>THROO</b>	Virginie		
<b>SCARAVELLA</b>	Isabella	Excusée	
<b>COURTOIS</b>	Maurice		
<b>LAURENT</b>	Dominique	Excusée	
<b>TRITTER</b>	Adrien		
<b>SANCHEZ</b>	Laurence	Excusée	
<b>WOLF</b>	Marc		
<b>BOUSQUET</b>	Anne		
<b>WEINGARTNER</b>	Alain		
<b>ROLL</b>	Anne		
<b>BOSSHARTH</b>	François		